

Concurrence déloyale - Bruxelles épingle l'Italie sur l'exonération de taxes sur le carburant des yachts

C'est une vraie victoire à mettre sur le compte de la filière française du yachting - FIN, CNP, Régions Sud et Riviera Yachting Network notamment - dans le dossier qui oppose les ports de plaisance français et italiens, ces derniers pratiquant un véritable dumping en matière de prix des carburants.



La Commission Européenne vient en effet d'adresser une mise en demeure au gouvernement italien, mise en demeure qui précède la mise en lace de sanctions, pour distorsion de concurrence.

Les autorités italiennes accordent en effet une exonération de taxe sur les carburants, destinés aux yachts et superyachts, ce qui constitue un avantage majeur sur le marché hyper-concurrentiel de l'avitaillement et du choix des ports d'attache de ces unités.

De fait, les ports français ont ces derniers mois pris de plein fouet cette concurrence fiscale, au grand dam des acteurs français de la filière.

L'Italie dispose désormais de deux mois pour répondre à cette clarification de la Commission européenne.